



CHAMPIONNAT DE FRANCE

ATHLÉTISME HANDISPORT

ÉLITE

ST ÉTIENNE

STADE HENRI LUX

9.10 JUIN 2023
INFOS SUR HANDISPORT.ORG

Saint-Étienne
Ville créative design



Saint-Etienne
HandiSport



SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole



MOT DU PRÉSIDENT

Nous sommes heureux de vous accueillir à Saint-Etienne les 9 et 10 juin pour les championnats de France Elite d'athlétisme handisport, que notre association Saint-Etienne Handisport co-organise localement avec le grand club d'athlétisme valide Coquelicot 42.

Nous ferons le maximum pour vous accueillir dans de bonnes conditions, avec l'appui important de la ville de Saint-Etienne (qui nous met à disposition de belles installations), de Saint-Etienne Métropole, ainsi que d'autres partenaires financiers (département, région, autres partenaires privés, etc.) et, bien sûr de nombreux bénévoles que nous remercions par avance de leur investissement pour que ce week-end des 9 et 10 juin à Saint-Etienne soit une réussite.

Nous vous souhaitons par avance de beaux championnats !!!

Gilles DUPAS

Président SAINT ETIENNE HANDISPORT

SOMMAIRE

Programme prévisionnel	5
Règlement de la compétition	7
Organisation Navette / Restauration	14
Accès Stade / Offre Hébergement	15
Contact	17

PROGRAMME PRÉVISIONNEL AU 01.05.2023

(sous réserve de validation)

#VENDREDI 09 JUIN					
Courses			Heure	Concours Hommes	Concours Femmes
			16h00	Javelot assis	Javelot assis
			16h00	Hauteur	
200m Fauteuil	Mixte	Finale 1	17h00		Poids debout
200m Fauteuil	Mixte	Finale 2	17h05		
200m	F	Finale 1	17h10		
200m	F	Finale 2	17h15		
200m	H	Finale 1	17h20		
200m	H	Finale 2	17h25		
200m	H	Finale 3	17h30		
200m	H	Finale 4	17h35		
200m	H	Finale 5	17h40		
200m	H	Finale 6	17h45		
800 Fauteuil	Mixte	Finale	18h00	Poids debout	Longueur
800m	Mixte	Finale 1	18h20		
800m	Mixte	Finale 2	18h30		
5000m	Mixte	Finale	19h00		
Cérémonie protocolaire n°1: 18h45					

SAINT ETIENNE OUTDOOR PARA-ATHLETISME 2023

#SAMEDI 10 JUIN					
Courses			Heure	Concours Hommes	Concours Femmes
100m Fauteuil	Mixte	Série	11h00	Poids assis	Poids assis
100m Frame Running	Mixte	Série	11h05		
100m	F	Série 1	11h10		
100m	F	Série 2	11h14		
100m	F	Série 3	11h18		
100m	F	Série 4	11h22		
100m	H	Série 1	11h26		
100m	H	Série 2	11h30		
100m	H	Série 3	11h34		
100m	H	Série 4	11h38		
100m	H	Série 5	11h42		
100m	H	Série 6	11h46		
100m	H	Série 7	11h50		
100m	H	Série 8	11h54		
			12H00	Disque debout	Disque debout
1500m	H	Finale	12h15		
100m Fauteuil	Mixte	Finale	12h30		
100m Frame Running	Mixte	Finale	12H35		
100m	F	Finale	12h40		
100m	H	Finale	12h50		
Cérémonie protocolaire n°2: 13H00					
			14h30	Longueur	
1500m Fauteuil	Mixte	Finale 1	14h30	Disque assis - Massue	Disque assis- Massue
1500m Fauteuil	Mixte	Finale 2	14h35		
400m	F	Finale 1	14h45		
400m	F	Finale 2	14h50		
400m	H	Finale 1	15h00		
400m	H	Finale 2	15h05		
400m	H	Finale 3	15h10		
400m Fauteuil	Mixte	Finale	15h30	Javelot debout	Javelot debout
400m Frame running	Mixte	Finale	15h50		
Relais Universel			16h30		
5000 M Fauteuil			17h00		
Cérémonie protocolaire n°3: 17h00					

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

26/11/2020 (Version 1.0)

La Commission Athlétisme Handisport se réserve le droit de modifier le contenu de ce document

Article 1 - Organisation

Les Championnats de France outdoor sont organisés les Vendredi 9 et Samedi 10 Juin 2023 par le club Saint Etienne Handisport sous l'égide de la Fédération Française Handisport.

Article 2 – Classification

Une classification nationale pour les handicaps physiques est organisée en amont de la compétition.

Tout athlète nouveau ou ne disposant pas de classe devra se rendre obligatoirement disponible le vendredi 9 Juin 2023, sur le site de compétition.

A cet effet, tout nouvel athlète devra :

- S'être inscrit aux épreuves en classe 00.
- Fournir un dossier médical complet.
- Avoir contacté le responsable classification en amont de l'évènement
Vincent Ferring, contact : v.ferring@handisport.org

Les formulaires de classification (diagnostic médical) et les contacts sont en ligne sur notre site à l'adresse suivante :

<http://athletisme-handisport.org/la-classification>

Classes de handicap concernées :

T/F 11-13 Les déficiences visuelles

F 31-34 Les déficiences d'origine cérébrale (lancers assis)

T/F 35-38 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)

T/F 40-41 Les personnes de petite taille

T/F 42-47 Les amputations ou assimilés

F 51-57 Les personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (lancers assis)

T/F 60 Les déficiences auditives

T/F 61-64 Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

Article 3 - Déroulement des épreuves

Le programme comprendra :

EPREUVES SAINT ETIENNE OUTDOOR 2023	
HOMME	FEMME
100m FRAME RUNNING	100m FRAME RUNNING
400m FRAME RUNNING	400m FRAME RUNNING
100m	100m
200m	200m
400m	400m
800m	800m
1500m	1500m
5000m	5000m
100m Fauteuil	100m Fauteuil
200m Fauteuil	200m Fauteuil
400m Fauteuil	400m Fauteuil
800m Fauteuil	800m Fauteuil
1500m Fauteuil	1500m Fauteuil
5000m Fauteuil	5000m Fauteuil
Poids Assis	Poids Assis
Poids Debout	Poids Debout
Javelot Assis	Javelot Assis
Javelot Debout	Javelot Debout
Disque Assis	Disque Assis
Disque Debout	Disque Debout
Massue	Massue
Longueur	Longueur
Hauteur	

Article 4 - Conditions de participation

La compétition est « Open ». Aucun minima de performance requis.

Les Championnats sont ouverts aux clubs affiliés à la Fédération Française Handisport.

Il est obligatoire, pour un athlète et un guide, de posséder une licence compétition en athlétisme handisport pour prendre part aux compétitions nationales.

Les athlètes et les guides devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

Important :

Un athlète doit avoir 14 ans au 31 décembre de l'année de la Compétition pour pouvoir participer à une compétition Open.

Article 5 - Inscriptions

L'inscription des athlètes se réalise uniquement et seulement via le lien suivant <http://athletisme-handisport.org/inscription-championnat>



Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (formulaire en ligne dûment complété, pièces justificatives validées) pour tout athlète.

L'inscription est gratuite. Mais, une pénalité financière sera appliquée pour non-participation : 50 € par épreuve.

Les cas exceptionnels seront traités par la Commission Athlétisme Handisport sur présentation d'un justificatif (un certificat médical ...).

Les inscriptions (ou modifications d'épreuves) se clôtureront le :

Mercredi 31 Mai 2023, à 12h00

Articles 6 - Dossards

Les dossards seront distribués pour l'ensemble de la compétition. Ils seront à retirer, au plus tard 1h15 avant l'épreuve, au stand de distribution (point accueil). Le retrait du dossard confirme l'engagement de l'athlète dans son (ses) épreuve(s).

Les dossards seront fixés par 4 épingles. Lorsqu'il n'y en aura qu'un :

Dans le dos pour les courses, jusqu'à 400m inclus et pour les concurrents du poids.

Sur la poitrine pour les courses à partir du 800m.

Au choix pour le saut en hauteur et la longueur.

Horaires de retrait des dossards :

L'accueil des athlètes et la remise des dossards se feront le jour de la compétition à partir de 14h00 le vendredi 09 juin et à partir de 9H00 le samedi 10 juin au stade.

Chambre d'appel :

Une chambre d'appel est prévue: 15' pour toutes les courses et 30' pour les concours.

Article 7 - Tenue

Le port de la tenue aux couleurs du club est obligatoire. Aucun port du maillot de l'Équipe de France ou de partenaire ne sera admis y compris pour les cérémonies protocolaires.

Les masques et les liens de course font partie de la tenue officielle d'un sportif T/F11/T12. (*non fourni par l'organisateur*).

Article 8 - Programme de compétition

L'horaire initial est susceptible d'être modifié en raison du nombre d'athlètes engagés par épreuve. Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulerait à l'horaire normalement prévu. Un appel sera réalisé pour chaque épreuve à la chambre d'appel.

Article 9 – Réclamation

Il est composé d'un jury officiel FFA. Dans l'hypothèse d'un litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge arbitre (par voie orale ou écrite) dans un délai de 30 minutes à compter de l'affichage des résultats. La décision du juge arbitre est sans appel. Il est assisté par de juges et de commissaires de la FFA mais aussi d'un délégué technique nommé par la Commission Athlétisme Handisport.

Les règles et règlements techniques sont ceux de World Para Athletics. Les athlètes lanceront des engins adaptés à leur catégorie d'âge et à leur type de handicap.

Règlements pour déficients auditifs :

En l'absence de dispositif visuel électronique, le départ se fera par une tierce personne grâce à un contact tactile. Cependant, s'il est nécessaire, un encadrant accompagnera l'athlète jusqu'au plot de départ.

A l'ordre du starter : « A vos marques », ce dernier lèvera le bras pour prévenir l'athlète d'un départ imminent.

Article 10 - Attribution de titres et classements

Il y aura un titre Open en jeu dans toutes les épreuves. Une épreuve est ouverte au podium si au moins 2 athlètes sont engagés.

Pour rappel :

Un athlète ne peut avoir un classement lors de nos compétitions que s'il dispose d'une classe de handicap.

Article 11 - Cérémonies protocolaires

Un soin particulier sera apporté à la présentation des cérémonies protocolaires pour valoriser les athlètes et leur club mais aussi les personnalités présentes.

Pour rappel :

La compétition commence lors du retrait du dossard et se termine sur le podium pour les médaillés. Seuls les athlètes présents à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Article 12 - Certificats médicaux pour les blessures

Le délai de transmission du certificat médical à la Commission Athlétisme Handisport est de 7 jours calendaire.

Il devra être daté antérieurement à la date de la compétition concernée, ou au plus tard, le jour de celle-ci. Si la consultation a lieu après les Championnats, il faudra que la date de la blessure soit indiquée afin que puisse être pris en compte ce certificat.

Article 13 - Dispositif médical

Un dispositif médical sera mis en place au stade.

Article 14 - Accompagnateurs/Guides

Cas particulier des entraîneurs : ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire de compétition.

Cas particulier des guides : ils sont indissociables des athlètes mais doivent être facilement identifiables par le port d'une chasuble à récupérer auprès de la chambre d'appel et à rendre aux juges à l'arrivée.

Cas particulier des accompagnateurs : ils doivent demander une autorisation à la direction de compétition et remplir un formulaire qui sera remis au secrétariat.

Article 15 - Droit à l'image

Par sa participation aux Championnats de France, chaque concurrent autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des Championnats en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

Article 16 - Loi informatique et Libertés/ Publication des résultats

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Toute participation aux Championnats de France en Salle implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance, classe de handicap) sur le site internet de l'athlétisme handisport et de l'organisation.

Article 17 - Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition ou d'interrompre une épreuve.

Article 18 - Acceptation du règlement

La participation aux Championnats de France en Salle implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

ORGANISATION REPAS / TRANSPORT FICHE CLUB

CLUB :			
NOM du responsable			
Téléphone portable :			
Mail :			
T-shirts athlètes et guides	Nombre :	Tailles :	
Accompagnants	Nombre :		
Repas nombre :	Vendredi soir :	Samedi midi :	12 ^E X=
Repas de Gala nombre :	Samedi soir :		30 ^E X=
Total :		E
Besoin navette	Vendredi	Samedi	Dimanche
	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/NON
Arrivée	Vendredi	Samedi	Dimanche
	Train	Véhicule personnel	
Heure prévue d'arrivée			
Départ	Samedi	Dimanche	
Heure prévue de départ			
Besoin navette	Hôtel/Gare	Hôtel/Gare	
	Stade/ Gare		
<p>Cette fiche doit être retournée à Pascal Grail Saint-Étienne handisport 1 rue Tournefort 42000 Saint-Étienne accompagnée du règlement total du séjour, tout envoi incomplet ne sera pas pris en compte, merci. Vous pouvez également faire un virement sur le compte ci-dessous. Précisez CF athlétisme handisport et le nom de l'athlète. Le Comité local d'organisation.</p>			

PAIEMENT FICHE CLUB

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Etablissement	Guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire du compte :
20041	0100	0263501M038	60	Saint-Etienne handisport
IBAN identification international de compte :				Rue Tournefort
FR59 2004 1010 0702 6350 1 M03 860				42000 Saint-Etienne
BIC identification international de l'établissement				
PSSTFRPLYO				
Domiciliation :				
La Banque Postale – Centre financier			69900 Lyon Cedex 20	

ACCÈS STADE

Parc des sports de l'Etivallière
(avec le stade d'athlétisme «Henri Lux»)
5, Allée des Frères Gauthier 42000 Saint-Etienne
Téléphone : 04 77 74 26 28
coordonnées GPS : 45.46118678990562, 4.387375155558161

OFFRE HEBERGEMENT ET RESTAURATION SUR SAINT ETIENNE

Liste d'hôtels de la région stéphanoise proches du stade Henri Lux

(entre parenthèses distance approximative par rapport au stade)

A St Etienne :

**** Hôtel du Golf (à proximité du golf municipal) - 67 rue Saint Simon - 42000 ST ETIENNE - 04 77 41 41 00 (2km)

** IBIS la Terrasse (entrée nord de St Etienne) - 35 place Massenet - 42000 ST ETIENNE - 04 77 93 31 87 (500m)

** IBIS Châteaueux (à proximité de la gare SNCF) - 35 avenue Denfert Rochereau - 42000 ST ETIENNE - 04 77 37 90 90 (2,5km)

Novotel St Etienne Centre Gare Chateaucreux - www.accorhotels.com - 5 Cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Etienne - 04 28 04 10 90 (2,5km)

** KYRIAD La Montat (entrée est de St Etienne) - 77 rue de la Montat - 42100 ST ETIENNE - 04 77 21 12 21 (3km)

**BB Hôtel (entrée est de St Etienne) - 17 rue Marc Charras - 42000 ST ETIENNE - 04 77 49 47 47 (3,5km)

IBIS Budget - 21 Bld Pompidou - 42000 ST ETIENNE - 08 92 68 31 65 (2km)

F 1 - 114 rue des Aciéries - 42000 ST ETIENNE - 08 91 70 53 81 (1,5km)

A Villars (entrée nord de St Etienne - à 2km du stade Henri Lux) :

** CAMPANILE - rue de l'Artisanat - 42390 VILLARS - Téléphone : 04 77 92 37 37

BB Hôtel - 10 rue de l'Artisanat - 42390 VILLARS - Téléphone : 08 92 78 80 94

Première classe - 9 rue de l'Artisanat - 42390 VILLARS - Téléphone : 08 92 70 71 44

A Andrézieux-Bouthéon (à une douzaine de km du stade Henri Lux)

:

****Best Western St Etienne Aéroport – 2 bd Pierre Degranges – 42160
ANDREZIEUX BOUTHEON –04 77 36 10 50

*** Les Iris – 32 avenue Jean Martouret – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
- 04 77 36 09 09

Première classe - 1 r Edouard Garret, 42160 Andrézieux Bouthéon
www.premiereclasse.com - 04 77 35 43 33

** Actuel Hôtel Inter-Hôtel (à proximité de l'aéroport de St Etienne
Bouthéon) - rue Edouard Garet – Z.A. Les Communaux – 42160
ANDREZIEUX BOUTHEON - Téléphone : 04 77 36 52 52

A St Galmier (à 15 km du stade Henri Lux)

**** Hôtel La Charpinière – tél 04 77 52 75 00 -
reception@lacharpiniere.com

CONTACT

Inscription en ligne

<http://athletisme-handisport.org/inscription-championnat>



Directrice de la compétition

Sylvie TALMANT

s.talmant@handisport.org

Classification

Vincent FERRING

v.ferring@handisport.org

06-70-39-38-60

SAINT ETIENNE HANDISPORT - rue Tournefort - 42000 ST ETIENNE
Tél. : 04 27 64 74 46 / 06 01 02 36 32 - e-mail : ste.handi.asso@gmail.com
Site : www.st-etienne-handisport.com - SIRET: 352 849 129 00023
Affilié à la Fédération Française Handisport reconnue d'utilité publique